UNESCO ARCHIVES

Distribution limitée

CC-90/CONF-004/6
Paris, le 16 novembre 1990
original français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial
Quatorzième session

Banff, Canada, 7-12 décembre 1990

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : PREPARATION DU VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Lors de sa treizième session, le Comité du patrimoine mondial a évoqué la perspective de la commémoration, en 1992, du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention et a été d'avis qu'il conviendrait d'une part de dresser un bilan de l'application de la Convention et d'autre part d'encourager des manifestations promotionnelles.

Le Secrétariat a tenu un certain nombre de consultations sur ces deux aspects bien distincts et propose que cette commémoration soit organisée selon les grandes lignes suivantes.

Un exercice d'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre de la Convention sera mené dans le but de définir des orientations pour l'avenir: un document sera élaboré, sous la responsabilité du Secrétariat, et présenté lors de la session élargie du Comité en 1992. Parallèlement des manifestations promotionnelles devraient être menées au cours de l'année 92 dans les Etats parties et au siège de l'Unesco, et un évènement médiatique organisé à l'Unesco à l'époque du Comité. Les propositions préliminaires présentées au Bureau à sa quatorzième session ont été acceptées: elles sont développées dans le présent document.

I. EVALUATION DE LA CONVENTION ET PREPARATION D'UNE STRATEGIE POUR LE FUTUR

Pour procéder à cet exercice, il est proposé de faire appel à plusieurs types d'acteurs, afin que l'évaluation soit à la fois interne et externe.

Les principaux responsables de la mise en oeuvre de la Convention, c'est-à-dire les Etats parties eux-mêmes, devraient tout d'abord contribuer à l'exercice.

En outre, un consultant devrait, en liaison avec le Secrétariat, préparer un rapport qui serait soumis à un petit groupe d'experts regroupant à la fois des personnes ayant une longue

expérience de la Convention et d'autres qui apporteront un regard neuf sur sa mise en oeuvre.

La synthèse des contributions des Etats parties et du groupe d'experts sera proposée, comme stratégie pour l'avenir, à la session élargie du Comité qui se tiendra en 1992.

A. Contribution des Etats parties

Après consultation du Bureau, les Etats parties ont été priés de procéder à l'évaluation de la mise en oeuvre de la Convention dans leur pays. Dans ce but, une circulaire a été adressée à tous les Etats parties. Cette circulaire propose aux Etats de répondre, sous la forme d'un rapport à produire avant la fin de 1991, à trois types de questions:

- Comment est identifié le patrimoine mondial sur leur territoire?

- Comment sont protégés les biens une fois qu'ils sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial?

- Comment la mise en oeuvre de la Convention est-elle intégrée à la politique générale de mise en valeur et de protection du patrimoine culturel et naturel?

En outre, ces mêmes questions pourraient, pour les Etats parties qui le souhaiteraient, faire l'objet de séminaires nationaux réunissant différents responsables de la conservation des monuments et des sites.

Une copie de cette circulaire est jointe en annexe du présent document, pour mémoire.

B. Evaluation internationale

Parallèlement à l'élaboration de ces bilans, il est proposé qu'un consultant étudie, en liaison avec le Secrétariat et l'UICN, l'ICOMOS et l'ICCROM, les questions suivantes:

- l'universalité de la Convention et les moyens de l'améliorer;

- la représentativité de la Liste (en s'appuyant, pour la partie culturelle, sur les travaux menés dans le cadre de l'étude globale, mais aussi sur les études thématiques qui devraient être lancées tant pour le patrimoine culturel que pour le patrimoine naturel);

- l'efficacité du système de suivi et les moyens de l'améliorer;

- le rôle que l'Unesco pourrait jouer pour aider les Etats à combattre les effets négatifs du tourisme sur les sites du patrimoine mondial;

- le fonctionnement de l'assistance internationale fournie grâce au Fonds du patrimoine mondial, ses liens avec les campagnes internationales de sauvegarde et avec d'autres financements bi et multilatéraux;

- l'évolution de la politique d'information, d'éducation et de promotion du Comité.

Le rapport élaboré par le consultant devrait être soumis à un petit groupe d'experts, constitué de deux experts pour la partie culturelle et trois pour la partie naturelle, ainsi que des représentants de l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN, et choisis pour assurer une représentation géographique appropriée. Il est proposé que ce groupe se réunisse au début de l'année 1992.

Le Secrétariat devrait ensuite, courant 1992, préparer un rapport de synthèse au vu des résultats des travaux de ce groupe et des rapports nationaux, éventuellement complétés par des compte-rendus des séminaires nationaux.

Ce rapport sera soumis à la session élargie du Comité en 1992, en vue de l'adoption d'une stratégie pour l'avenir.

II. MANIFESTATIONS PROMOTIONNELLES

Il est proposé de susciter un certain nombre d'activités au niveau régional et national d'une part, et d'organiser d'autre part au siège de l'Unesco, et avec la participation des Etats parties, une série de manifestations qui sont brièvement décrites ci-dessous.

A. Activités au niveau régional et national

1. Seront organisés en 1992, dans la mesure du possible, un séminaire par région, largement ouvert aux journalistes, en s'appuyant sur les Bureaux régionaux de l'Unesco. Avant ces réunions régionales, l'avis des Etats de la région sera recherché pour définir les thèmes d'intérêt commun et la participation à envisager. Une partie du budget nécessaire à l'organisation de ces séminaires devrait être couverte par le budget régulier de l'Unesco pour 1992. Toutefois un appui du Fonds sera nécessaire et des propositions plus détaillées pourrront être faites au Comité à sa prochaine session.

2. En outre, le Secrétariat s'efforcera de mobiliser les Etats parties et les Organisations non-gouvernementales pour que soient définies les activités promotionnelles qui pourront être menées en 1992 et que le Comité, à sa prochaine session, soit saisi d'un programme détaillé. Une information systématique des télévisions et de la presse sera également menée.

B. Manifestations au siège

Il est proposé de transformer, pendant six mois (de juillet à décembre 1992), le siège de l'Unesco en un Forum du patrimoine, en montrant le rôle de l'Unesco en matière de conservation de patrimoine culturel et naturel et en associant les Etats membres pour qu'ils présentent eux-mêmes au public les éléments du patrimoine mondial qui se trouvent sur leur territoire et les efforts qu'ils mènent pour en assurer la protection.

Le public concerné serait le grand public parisien mais aussi les touristes qui visitent Paris (d'où l'idée de commencer pendant l'été), les scolaires et un public plus spécialisé pour certaines des activités proposées.

Ce Forum du patrimoine comporterait:

- Une grande exposition, composée de maquettes de grandes taille d'un nombre limité de sites du patrimoine mondial, qui devront être réalisées par les Etats intéressés et à leurs frais, et d'autres éléments déjà disponibles sur la Convention et certaines Campagnes internationales de sauvegarde, soit à l'Unesco, soit ailleurs (exposition sur les villes du patrimoine mondial en cours de réalisation par le Musée de Québec par exemple).

- Des journées (ou semaines, selon les cas) nationales, organisées par les Etats membres, destinées à présenter en détail leurs sites du patrimoine mondial mais également à faire connaitre la culture de leur pays (par exemple en organisant des concerts de musique traditionnelle.). Ces journées devraient impérativement faire l'objet d'une couverture médiatique par les télévisions nationales des pays

concernés. L'idéal serait que soient simultanément organisées dans les pays des manifestations destinées à leur public national.

- Des cycles de conférences organisées par l'Unesco sur des thèmes ayant trait à la Convention, ainsi que sur des sites particuliers organisées par les Etats dans le cadre des journées nationales.

- Des projections de films, comprenant les films réalisés en co-production avec l'Unesco et d'autres films sur des sites du patrimoine mondial ou des sujets en relation avec le thème.

- Une animation informatique comportant des informations sur le patrimoine mondial, des images, des jeux etc.

- Une exposition de timbres des pays sur le patrimoine mondial, de livres sur le patrimoine, un stand du Courrier de l'Unesco, etc.

Deux évènements devraient marquer le lancement et la clôture de cette campagne:

- Une inauguration officielle suivie d'un concert de gala.

- Une séance de clôture avec les participants à la session spéciale du Comité.

Un Comité de parrainage devrait être constitué dès le début de l'année 1991, et regrouper des personnalités du monde des arts, des médias et de la conservation.

La réalisation de l'exposition devra en grande partie être prise en charge par les pays; toutefois, certains frais de l'exposition devront faire l'objet d'une recherche de sponsors, notamment pour ce qui concerne le programme informatique, et des sources de revenus devront être recherchées, en particulier la réalisation d'une affiche spécialement réalisée pour l'évènement, qui sera vendue au public. Un budget complémentaire devrait être prévu, et en partie couvert par le budget régulier de l'Unesco en 1992, si la Conférence générale accepte les propositions qui lui seront faites dans ce sens par le Directeur général.

Pour 1991, il est proposé d'affecter une somme globale de 80.000 $ des Etats-Unis à la préparation de la commémoration de l'adoption de la Convention pour couvrir (a) le travail du consultant (b) la préparation des évènements au siège et dans les pays.